

Modifications apportées au Programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015 à la suite des délibérations et décisions de la vingtième session du PBC

Observations d'ordre général

Le terme "consensus" devient "accord", le cas échéant.

Avant-propos du Directeur général, présentation générale des résultats, cadre de résultats visé par l'Organisation et aperçu par objectif stratégique

- Mise à jour visant à tenir compte des modifications apportées dans le document
- Rétablissement de deux résultats escomptés sous l'objectif stratégique III (PME et meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement)

Synthèse financière

- Introduction d'une présentation du plan-cadre d'équipement
- Hausse des dépenses de développement, qui passent de 21,1% à 21,2%

Situation programme par programme

Programme 1 :

- Insertion dans ce programme de la responsabilité relative à la rédaction des demandes de brevet (alinéas 1.1 et 1.3).
- Mention spéciale de l'activité consistant à réaliser les études demandées par le CDIP (alinéa 1.3).
- Réexamen des risques.
- Révision de l'indicateur concernant les lois types sur les brevets

Programme 2 :

- Révision du tableau des résultats afin de rendre les indicateurs davantage conformes à ceux correspondant à d'autres programmes, compte tenu des activités d'établissement de normes de l'Organisation. Révision des stratégies de mise en œuvre pour tenir compte de ce changement (alinéas 2.2 et 2.3).

Programme 3 :

- Mise à jour des exposés afin de renforcer l'accent mis sur le droit d'auteur et les droits connexes (tous les alinéas et tableaux des résultats).
- Mise à jour des exposés afin de tenir compte de l'adoption du Traité de Marrakech et de la priorité accordée à sa mise en œuvre, notamment la mise en œuvre du projet TIGAR (alinéa 3.13 et objectif pour la ratification du Traité de Marrakech).

- Indiquer clairement les recommandations du Plan d'action pour le développement qui orientent la mise en œuvre du programme (alinéa 3.14).

Programme 4 :

- Mise à jour du contexte de planification afin de rendre compte des décisions de l'IGC (alinéa 4.3).
- Réexamen des risques.
- Révision de l'indicateur lié à l'IGC afin de rendre les indicateurs davantage conformes à ceux correspondant à d'autres programmes, compte tenu des activités d'établissement de normes de l'Organisation.

Programme 5 :

- Ajustement des ressources (quatre postes) afin de tenir compte du nouveau programme 30 sur les PME (pas les opérations du PCT).

Programme 8 :

- Amélioration du tableau des résultats : a) rétablissement du résultat escompté intitulé "Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes". Renforcement du tableau des résultats et insertion de nouveaux indicateurs d'exécution (cinq en tout) en relation avec les deux résultats escomptés pour le programme 8.
- Mise à jour du descriptif des ressources allouées au programme afin de tenir compte du nouveau résultat (alinéa 8.6).

Programme 9 :

- Informations supplémentaires sur les modalités de mise en œuvre du modèle décentralisé visant les PME (alinéa 9.5).
- Rétablissement du résultat escompté concernant les PME (et des indicateurs d'exécution en rapport) pour mieux tenir compte de la contribution du programme 9 à ce résultat.
- Ajout d'un indicateur d'exécution relatif à l'établissement des bureaux de transfert de technologie.
- Mise à jour du descriptif des ressources allouées au programme afin de tenir compte du nouveau résultat (alinéa 9.14).

Programme 10 :

- Informations supplémentaires sur les modalités de mise en œuvre du modèle décentralisé visant les PME (alinéa 10.9).

- Rétablissement du résultat escompté concernant les PME (et des indicateurs d'exécution en rapport) pour mieux tenir compte de la contribution du programme 10 à ce résultat.

Programme 11 :

- Changement de nom et retour à l'appellation "Académie"
- Introduction d'un nouvel indicateur d'exécution relatif à la création de nouvelles académies nationales.

Programme 30 :

- Création d'un programme axé sur les PME qui assure la cohérence des méthodes et stratégies utilisées pour les centres de coordination relevant des programmes 9 et 10.

Programme 12 :

- Indiquer clairement les recommandations du Plan d'action pour le développement qui orientent la mise en œuvre du programme (alinéa 12.2).
- Précisions sur l'intégration d'autres versions linguistiques, notamment la version espagnole, dans la plate-forme technique qui soutient la publication de la classification de Nice (alinéa 12.5).
- Réexamen des risques.

Programme 14 :

- Ajustement des ressources (100 000 pour les dépenses autres que les dépenses de personnel) afin de tenir compte du programme 30.

Programme 15 :

- Mise à jour des exposés afin de donner davantage d'informations sur CASE (alinéa 15.8).
- Ajustement des ressources (250 000 pour les dépenses autres que les dépenses de personnel) afin de tenir compte du programme 30.

Programme 17 :

- Ajustement d'un indicateur d'exécution afin de souligner l'importance d'un système de propriété intellectuelle équilibré.
- Ajout de "transparentes" au résultat escompté VI.2.

Programme 18 :

- Révision de la formulation du résultat escompté VII.2 afin d'étendre le résultat de sorte qu'il englobe les instruments axés sur la propriété intellectuelle en plus des plates-formes.
- Ajustement de deux indicateurs d'exécution afin d'indiquer plus clairement le résultat final (impact).
- Ajustement du descriptif des ressources allouées au programme pour tenir compte de l'ensemble des quatre résultats auxquels le programme contribue (alinéa 18.18).

Programme 20 :

- Suppression d'un indicateur pour le Bureau de l'OMPI au Brésil (concernant le nombre d'utilisateurs du logiciel d'automatisation des offices de propriété intellectuelle au Brésil).

Programme 21 :

- Nouveau tableau des ressources par résultat (correction d'une erreur dans la version précédente).

Programme 22 :

- Ajustement des ressources (100 000 pour les dépenses autres que les dépenses de personnel) afin de tenir compte du programme 30.

Programme 23 :

- Ajout d'indicateurs d'exécution mesurant l'absentéisme, la diversité géographique et l'équilibre hommes-femmes.

Programme 27 :

- Ajout d'un indicateur d'exécution mesurant la publication en temps voulu des documents pour les comités autres que les assemblées.
- Ajustement du descriptif des ressources allouées au programme (alinéa 27.8).

Annexes

Mise au point et actualisation de certains tableaux dans les annexes.